

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval ; celles concernant l'administration, à L. J. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs, no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

SOMMAIRE.—ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires et de syndics d'écoles, etc.—Inspecteurs d'écoles.—Bibliographie—Histoire du Canada par l'abbé Provancher.—Le fonds de retraite des instituteurs—Section 26 et section 10 du Bill de 1880.—Bill No. 123.—Bill No. 94.—PÉDAGOGIE : Education intellectuelle, par F. Liénard, (*suite et fin.*)—La méthode de géographie.—PARTIE PRATIQUE : I, Devoir d'invention—II, Dictée—Sommeil de l'enfant—III, Dictée—L'Évangile.—Démonstration mathématique sur l'intérêt composé.—Devoir d'élèves.—Les Houilleurs.—Exercice sur les homonymes.—Poésie—La jeune fille et l'oiseau envolé.—Annonces.

INSPECTEURS D'ÉCOLES

Les examinateurs, chargés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique d'examiner les candidats qui aspirent à la charge d'inspecteurs d'écoles, se réuniront, dans les salles de l'école normale Laval, mercredi, le huitième jour de juillet prochain.

Actes Officiels

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en Conseil, en date du 13 de mai courant (1885), de nommer M. Norman Reid, membre du bureau des syndics de la minorité dissidente de Saint-Etienne de Chelsea, dans le comté d'Ottawa, en remplacement de M. Gardner Church, empêché pour cause de maladie.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 mai courant (1885), de nommer M. Narcisse Poirier, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Grégoire, dans le comté de Nicolet, en remplacement de M. Jean Bergeron, décédé.

BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception d'un nouveau livre intitulé : *Histoire du Canada—Le premier cours à l'usage de la jeunesse*, par l'abbé Provancher. Que l'auteur veuille bien agréer nos remerciements pour cet envoi. Le livre forme un volume de 84 pages, in-12, et renferme plusieurs portraits des principaux personnages de notre histoire. L'impression comme le papier, pour un livre d'école, ne laisse rien à désirer.

Quant au mérite pédagogique de l'ouvrage, il suffit de nommer l'auteur pour en connaître la valeur. D'ailleurs nous ne voulons pas devancer le Conseil de l'Instruction publique sur ce point.

Qu'on nous permette cependant de citer

ici la préface, pour faire connaître le plan qui a été suivi.

“ Il existe déjà plusieurs abrégés de l'Histoire du Canada. MM. Garneau, Ferland, Laverdière, Gauthier, les Frères des écoles chrétiennes, LaRue, Toussaint, de Cazes, les Sœurs de la Congrégation en ont tour à tour publié des cours. Cependant les instituteurs en sont encore à attendre un traité qui se prête plus efficacement à l'enseignement.

C'est que le but à atteindre, le point à toucher est fort difficile. Dire beaucoup sans être confus; parler pour être toujours compris des enfants; narrer des faits brièvement, sans pour cela leur faire perdre l'intérêt qui leur est propre; lier ces faits entre eux, sans entrer à peine, pour être bref, dans le détail des circonstances qui les ont amenés, etc. Ce n'est pas, on le comprend, un problème facile à résoudre. C'est, cependant, ce que l'on demande, ce que l'on exige.

Parmi les auteurs cités plus haut, les uns, comme MM. LaRue, de Cazes, n'ont pas écrit en vue de l'enseignement. D'autres ont adopté la forme catéchistique qui nuit considérablement à un récit historique, en isolant les faits les uns des autres. On peut avec cette méthode, rendre des élèves capables de répondre d'une manière satisfaisante aux questions qu'on leur posera, sans que pour cela ils sachent bien leur histoire, qu'ils retiennent grand'chose de ce qu'ils ont appris à réciter. D'autres, pour être brefs, ont plutôt consigné des éphémérides que rédigé un récit historique. D'autres enfin sont entrés dans des détails superflus, pour un traité élémentaire, sur certains faits, et en ont omis de notables et de bien dignes d'attention.

Ai-je paré à tous ces inconvénients? Ai-je résolu le problème difficile? Je n'oserais le prétendre. Je me suis efforcé de toucher le but; mais j'ai saisi les difficultés de la tâche, et je laisse aux instituteurs qui feront usage de ce *Premier Cours* à décider jusqu'à quel point j'ai pu en approcher.

L'ABBÉ L. PROVANCHER.

Le fonds de retraite des instituteurs

La loi de mil huit cent quatre-vingt, qui donnait droit aux anciens fonctionnaires de l'enseignement, de retirer leur pension cette année même, et qui obligeait ceux qui voulaient faire entrer en ligne de compte les années antérieures à 1880, à payer leurs retenues pour ces mêmes années, a été modifiée de la manière suivante, à la dernière session de la législature: Nous mettons ci-après les deux clauses modifiées.

(BILL DE L'ASSEMBLÉE N° 123)

Acte pour amender l'acte de cette province 43-44 Vict., chap. 22, intitulé: “ Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire.”

Sanctionné le 9 mai 1885.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. La section 26 de l'acte de cette province 43-44 Vict., chap. 22, est amendée en remplaçant, dans la deuxième ligne d'icelle, le mot: “ cinq,” par le mot: “ six.”

2. La section 10 du dit acte est amendée en remplaçant, dans la douzième ligne d'icelle, le mot: “ cinq,” par le mot: “ six.”

3. Le présent acte viendra en force le jour de sa sanction.

SECTIONS AMENDÉES

SECTION 10.—Les fonctionnaires de l'enseignement primaire, après la mise en force du présent acte, sont admis à faire valoir la totalité de leurs services antérieurs pour constituer leur droit à la pension.

Cette pension n'est liquidée que pour le temps pendant lequel ces fonctionnaires auront subi la retenue

Toutefois, il est permis à tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, de verser au fonds de pensions, la retenue exigible en vertu du présent acte, pour chaque année

de services immédiatement antérieure à la mise en force d'icelui ; pourvu que ces versements soient faits dans les cinq années qui suivront sa sanction ; et dans ce cas, le fonctionnaire aura droit à une pension basée sur toutes les années pour lesquelles il aura fait des versements.

SECTION 25.—Aucune pension créée en vertu du présent acte ne sera payée avant l'expiration de cinq années, à dater du jour de la sanction du dit acte.

(BILL DE L'ASSEMBLÉE N° 94)

Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en cette province.

Sanctionné le 9 mai 1885.

CONSIDÉRANT qu'il s'est élevé des doutes sur les pouvoirs conférés au surintendant de l'instruction publique par les lois concernant l'instruction publique en cette province, au sujet du prélèvement d'une cotisation spéciale pour la construction de maisons d'école, au delà du montant alloué par la loi, et considérant qu'il est juste et équitable de venir au secours des municipalités scolaires, qui peuvent avoir ainsi contracté de bonne foi, une dette plus considérable que le montant ainsi alloué par la loi, avec l'approbation du surintendant de l'instruction publique ; En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis, et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La section 5 de l'acte 31 Vict., chap. 22 est abrogée.

2. La section 12 de l'acte 41 Vict., chap. 6, est amendée en ajoutant après le paragraphe 2, le suivant :

“ 2a. L'endroit où les séances des commissaires ou des syndics d'école se tiendront, pourra, sur résolution des dits commissaires ou syndics à cet effet, approuvé par le surintendant, être fixé, soit dans la municipalité scolaire, soit dans la cité, la ville ou le village, le plus rapproché de cette municipalité.”

3. La section 13 du dit acte, 41 Victoria

chapitre 6 est amendée en ajoutant ce qui suit après le paragraphe 5b :

“ 5c. Il est loisible aux commissaires et aux syndics d'école dans toute municipalité scolaire, d'imposer avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, sur preuve satisfaisante que les deniers à prélever ont été dépensés *bonâ fide* pour la construction de maisons d'école, une cotisation spéciale pour le paiement des dettes contractées avant la passation de la présente loi, par les dits commissaires ou syndics, pour la construction des dites maisons d'école au-delà du montant alloué par la loi, et l'on ne pourra opposer au recouvrement de toute telle cotisation spéciale, aucun jugement annulant une cotisation antérieure, soit parce qu'elle excédait le montant alloué par la loi, soit pour raison d'aucune informalité ; et le montant de toute telle cotisation spéciale pourra aussi comprendre les frais encourus par les municipalités pour poursuites au sujet de telle cotisation antérieure.

5d. Dans le cas où une cotisation spéciale aura été ainsi annulée, les contribuables qui auront payé leur quote-part imposée par icelle n'auront pas le droit de se faire rembourser le montant ainsi payé par eux, mais dans toute cotisation subséquente imposée en vertu de la présente loi pour le même objet, il leur en sera tenu compte, et crédit des montants ainsi payés par eux sur telle cotisation annulée leur sera donné.

La présente clause ne s'appliquera pas aux répartitions pour la construction des écoles communes.

4. Il sera loisible au surintendant de permettre aux commissaires ou syndics d'école, de prélever sur les biens-fonds situés en dehors des limites d'une ville ou d'un village, mais faisant partie de la municipalité scolaire de telle ville ou de tel village, une taxe pas moindre que la moitié de celle imposée sur les immeubles compris dans les limites de telle ville ou de tel village, lorsque la chose sera jugée juste et convenable.

PÉDAGOGIE

ÉDUCATION INTELLECTUELLE

(Suite et fin)

5^o DE LA RAISON

D.—Qu'est-ce que la raison ?

R.—La raison est la faculté qui, à l'aide de l'expérience et de la réflexion, ainsi que de l'autorité, dirige les opérations de toutes les autres facultés, en recherchant, appréciant et produisant les motifs de ces actes.

D.—Est-il important de développer la raison chez les enfants ?

R.—1^o Il est important de la développer pour elle-même, car c'est la première faculté de l'esprit. 2^o Il est important de développer la raison, parce qu'elle dirige toutes les autres facultés. C'est dans le jeune âge qu'il importe le plus de cultiver la raison.

D.—Quand, comment, et par quels moyens principaux doit-on développer la raison des enfants ?

R.—Pour répondre à cette question, consultons d'abord la marche de la nature, ou, ce qui est la même chose, les lois de la Providence dans le développement de la raison, ensuite ne perdons pas de vue la nature de cette faculté.

Marche de la nature.—L'enfant agit d'abord instinctivement, et suit ses inclinations. Mais bientôt la raison se développe peu à peu et l'enfant commence tout naturellement à réfléchir, à consulter son expérience et l'autorité avant d'agir. Donc l'instituteur doit commencer par développer et perfectionner les inclinations de l'enfant ; puis s'adresser peu à peu, de plus en plus à sa raison, appeler son attention sur les motifs de ses actes, afin de transformer ses penchants, ses actes irréfléchis, en inclinations réfléchies, en actes raisonnables.

Nature de la raison.—La nature de la raison se trouve dans la définition de cette faculté. 1^o L'instituteur doit habituer les élèves à rentrer en eux-mêmes avant d'agir et à reconnaître après avoir agi ce qu'ils ont fait, comment et pourquoi ils l'ont fait.

En un mot qu'ils se rendent compte des motifs de leurs actes. 2^o Les persuader que quiconque ne veut pas se tromper, doit apprendre à distinguer ce qui est réellement bon ou mauvais, utile ou nuisible, vrai ou faux de ce qui n'en a que l'apparence ; car les apparences sont souvent trompeuses. 3^o Que l'instituteur rende souvent les élèves responsables de leurs actes. Ce premier essai de leur liberté sous le poids de la responsabilité leur apprendra à réfléchir plus sérieusement et à mieux juger des difficultés. 4^o Apprendre aux élèves que les motifs de leurs actes ne sont pas toujours internes, mais qu'ils leur sont souvent fournis par leur propre expérience ou par le témoignage des hommes.

FRS. LIÉNARD

Napierville.

Instituteur,

— o - o - o —

LA MÉTHODE DE GÉOGRAPHIE

L'enseignement de la géographie a pour but, comme celui des autres branches des programmes scolaires, de fournir aux élèves des connaissances nouvelles et de développer leurs facultés intellectuelles. Peut-être même, — c'est notre avis — le second de ces objets de l'enseignement géographique est-il le principal ; l'acquisition de connaissances nouvelles étant plutôt un *moyen* de former l'intelligence et le jugement qu'un *but* final à atteindre. En deux mots, selon l'expression d'un savant géographe, la géographie doit être étudiée *moins pour APPRENDRE que pour COMPRENDRE*. C'est la conception moderne de l'enseignement primaire ; elle nous donne la clef de la méthode. L'étude aride de noms propres, de définitions abstraites doit faire place à une étude raisonnée dont chaque connaissance nouvelle s'étaye sur des connaissances acquises antérieurement ; c'est l'application du principe didactique "aller du connu à l'inconnu" qui s'étale dans tous les traités de pédagogie et qui, néanmoins, n'a été appliquée que fort tard à l'enseignement de la géographie.

Il n'est pas inutile, afin d'en éviter les défauts, de dire ce qu'étaient ces leçons où la mémoire seule agissait, annihilant tout effort de raisonnement. Le livre et l'atlas étant ouverts devant les élèves, un de ceux-ci lisait un paragraphe et, à chaque nom nouveau, vingt index parcouraient la carte au hasard ; c'était à qui découvrirait le premier la situation du lieu nommé ; puis on passait à un autre. A la leçon suivante, chaque élève, à son tour, venait réciter ce qu'il avait appris. Dans les écoles mieux tenues, le maître montrait lui-même à la carte murale la situation des pays, villes, montagnes, cours d'eau, mers, etc ; l'élève s'exerçait ensuite à les retrouver sur son atlas et à en retenir les noms. Mais, dans d'autres écoles, très nombreuses assurément, la carte et l'atlas étaient même négligés.

Que faut-il donc faire et quelles sont les connaissances à inculquer aux élèves ? Nous allons essayer de répondre à cette double question.

I.—DE LA NATURE DES CONNAISSANCES A INCULQUER AUX ÉLÈVES

L'enseignement primaire ne vise point à l'érudition ; il ne s'agit donc point de faire apprendre de longues listes de noms qui, d'ailleurs, si étendues qu'on puisse les rendre, ne formeraient qu'une mince portion de ceux que comprend la science géographique. *Apprendre peu, mais bien apprendre*, dit M. Levasseur, membre de l'Institut de France, ce qui se traduit chez nous comme ceci : *peu de mots, mais des idées*. Reste à savoir à quelles notions il convient d'arrêter son choix.

Nous pensons que l'élève doit avoir une connaissance détaillée et relativement approfondie de sa paroisse : son sol, ses productions, son industrie, son commerce, ses institutions, sa situation dans le pays, ses rapports administratifs avec les agglomérations d'ordre supérieur. Il connaîtra la province, aura des notions assez développées sur le pays entier, la patrie. Il aura une idée nette de la position de son pays sur le globe, saura

apprécier son étendue absolue et relative, ses relations avec les autres pays, surtout avec ceux qui l'avoisinent, dont il est indispensable qu'il fasse une étude sommaire et comparative.

Il possédera—et ceci nous paraît fort important—quelques notions de géographie générale. Elles lui ouvriront l'intelligence de la géographie et lui feront comprendre bien des faits de la géographie spéciale, physique ou politique ; elles l'amèneront à deviner des choses qu'il n'aura pas apprises, c'est-à-dire à déduire des connaissances générales, des particularités, ou à induire d'une circonstance particulière à une cause générale. Ainsi, lorsqu'il parcourra une campagne, il saura découvrir la direction de la pente du terrain ; il se dira qu'elle n'est pas celle de l'un des deux versants, quelle que soit leur inégalité, dont les eaux viennent se jeter dans la rivière qui raye d'une bande sinieuse le fond de la vallée, mais que cette pente est bien celle indiquée par la direction du cours d'eau principal. Il se fera de même une idée exacte de l'inclinaison générale d'un pays, par la direction des rivières ; la Belgique lui procurera un exemple remarquable.

On enseigne parfois, et bien à tort, que la Belgique est traversée du S.-O au N.-O par une *chaîne de montagnes* appelée fort improprement la *Dorsale belge* : c'est la ligne des sommités arrondies qui forment la limite de séparation des deux bassins de la Meuse et de l'Escaut. S'il en était ainsi, les terrains s'en iraient en s'abaissant vers le N.-O. et vers le S.-E. Or, dans cette dernière direction, quand on a dépassé l'encaissement dans lequel coulent la Sambre et la Meuse, le sol continue à s'élever jusqu'au plateau de l'Ardenne. D'une altitude qui varie de 200 à 20 mètres, il atteint 500 et 600 mètres, et même plus aux Tailles et à la Baraque Michel. Il en résulte que la pente générale de la Belgique s'incline du S.-E au N.-O. ; à l'exception de la partie orientale du Luxembourg qui appartient au bassin du Rhin. La chose est rendue sensible à l'examen de la direction suivie par les affluents de la Meuse et de

l'Escaut : les plus longs et les plus nombreux coulent vers le N.-O. ; ils forment au S. de chacun des deux fleuves une sorte de chevelu qui, sur la carte, semble appendre aux artères principales. Celles-ci ne suivent donc pas la direction de la pente générale du pays, mais elles coulent dans une rainure transversale en forme d'S renversée.

En étudiant la disposition des montagnes d'un pays, leur hauteur, leur direction, la déclivité de leurs flancs, il sera aisé d'en déduire des conséquences fort intéressantes que les élèves comprendront facilement, qu'ils retiendront sans peine, et apprendront avec beaucoup plus de goût que les seuls noms propres dont on leur encombrait la mémoire autrefois.

L'abondance des eaux d'un fleuve, son régime, le climat de la contrée, ses productions, ses voies de communications, son industrie, son commerce, le caractère des habitants, tout cela est lié au soi, en subit l'influence. Ainsi, en constatant qu'en Belgique les replis du terrain s'allongent transversalement à la direction de la plupart des affluents de la Meuse, rien ne sera plus facile que de donner l'explication des nombreuses sinuosités que ces rivières décrivent pour glisser dans les anfractuosités creusées au travers des roches tendres du schiste ardennais.

Cependant, la Sambre aussi trace de nombreux méandres. Il sera aisé d'en faire saisir la cause, fort différente de celle qui précède, et d'en tirer la conclusion. En effet la Sambre coule dans une vallée que limitent au N. la *Dorsale belge*, au S, les premières collines du plateau de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elle roule ses eaux lentes dans un pli qui ne traverse aucune montagne ; si elle décrit des courbes en grand nombre, c'est que ses eaux se jouent paisiblement dans le vallon qu'elles arrosent, en contournant le pied des collines ; la moindre ondulation du sol la fait dévier, et ces circuits, en allongeant son cours, diminuent encore la déclivité déjà faible de la rivière. Sera-t-il après de telles explications, difficile de faire admettre que la Sambre est navigable, tan-

dis que la Semoy, La Lesse, l'Ourthe, etc., avec leurs rapides et leurs chutes, ne le sont pas ? Tout est cause et effet dans la géographie générale, et c'est là ce qui en fait une branche de grande valeur éducative, parce que le raisonnement intervient largement dans son étude.

Les produits naturels sont sous la dépendance immédiate de la nature du sol, de son élévation, de la direction de ses pentes, du climat, lié lui-même à la latitude, à l'altitude, au plus ou moins grand éloignement des côtes.

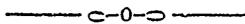
Les agglomérations populeuses ne s'établissent que là où un concours de circonstances diverses attire les travailleurs, où les voies naturelles de communication se croisent, en créant des lieux propices à leur rendez-vous. Pourrait-on expliquer autrement la prospérité de plusieurs villes et leur ancienne splendeur : Namur, Liège, Gand, au confluent de cours d'eau ; Bruges, Anvers, bâties à l'extrémité d'anciens bras de mer, etc., etc.

La géographie physique nous paraît être, pour ces raisons, la plus importante, surtout dans l'enseignement primaire et moyen ; néanmoins ce serait une erreur de négliger l'étude de la géographie politique. De son côté, la géographie économique acquiert aussi de nos jours une grande importance ; on la rattachera aux notions précédemment acquises ; ainsi l'étude par cœur des industries, du commerce, des exportations et des importations, sera remplacée par une étude raisonnée, dont les connaissances se graveront profondément dans la mémoire, et les élèves se les rappelleront plus tard, alors même que la mémoire les trahirait, car ils les recomposeraient d'eux-mêmes.

Nous croyons en avoir dit assez, pour donner une idée suffisante de ce que doit être l'enseignement de la géographie, au point de vue de la nature des connaissances à inculquer aux élèves. Il nous resterait à dire quel choix de matières il convient de faire dans le vaste champ qu'elles ouvrent à l'étude et quelle est la méthode qui nous paraît la meilleure pour arriver à la réalis-

tion du double but que nous assignons à l'enseignement de cette branche au commencement de notre travail.

N. B.—On pourra au même point de vue, faire étudier à nos élèves canadiens, la vallée du Saint-Laurent, celle de l'Ottawa, du Saint-Maurice, du lac Saint Jean, & la chaîne des Laurentides, celle au sud du Saint-Laurent, la nature du sol des différents versants, &



I

PARTIE PRATIQUE

DEVOIR D'INVENTION

L'élève écrira le devoir suivant en remplaçant les mots en italiques par un terme contraire.

1. La *vieillesse* de l'homme. — 2. La *santé* du corps. — 3. Le *bonheur* de la vie. — 4. La *peine* de l'enfant. — 5. *L'adresse* de l'ouvrier. — 6. La *désobéissance* de l'élève. — 7. *L'ordre* de la maison. — 8. La *modestie* de l'enfant. — 9. Le *matin* de la journée. — 10. La *richesse* de l'homme. — 11. La *grossièreté* du paysan. — 12. La *fin* de la classe. — 13. La *propreté* de l'élève. — 14. *L'ennemi* du bien.

MOTS A SUBSTITUER

1. *Jeunesse*. — 2. *Maladie*. — 3. *Malheur*. — 4. *Joie*. — 5. *Maladresse*. — 6. *Obéissance*. — 7. *Désordre*. — 8. *Orgueil*. — 9. *Soir*. — 10. *Pauvreté*. — 11. *Politesse*. — 12. *Commencement*. — 13. *Malpropreté*. — 14. *Ami*.



II

DICTÉE

SOMMEIL DE L'ENFANT

Que de grâce et de naïveté dans cet enfant endormi ! Comme ses membres reposent mollement ! A ce souffle léger qui s'échappe de son sein, à ce charmant sourire qui semble errer sur

sa bouche demi-close, ne diriez-vous pas d'un ange qui, fatigué de son vol céleste, s'est abattu sur ce berceau ? Heureux enfant ! dors tranquille dans ta couche d'osier, sous l'œil de ta mère qui veille sur ton repos. L'homme dort aussi, mais il souffre, même pendant son sommeil ; sa respiration est entre-coupée ; il voit des images sinistres, il s'agite, il ne repose pas sur sa couche ; car l'âme veille avec toutes ses passions pour le tourmenter. Heureux enfant ! tu ne trouveras pas à ton réveil les inquiétudes et les soins qui nous attendent, tu souriras à ta mère, et ce sourire la payera de ses fatigues ; elle te prendra dans ses bras ; elle te fera balbutier quelques mots chéris, et mollement bercé sur ses genoux, tu attendras paisiblement le prochain sommeil.

I.—*Sens des mots.* *Grâce* : signifie ici ce qui plaît, ce qui charme.—*Naïveté*, se rend par simplicité naturelle et gracieuse.—*Ses membres reposent mollement*, avec un abandon gracieux.—*A ce souffle léger qui s'échappe de sa poitrine* : plus simplement : à sa *respiration*.—*Errer sur sa bouche* : aller de côté et d'autre.—*Sinistres* (de *sinister* gauche), qui fait craindre des malheurs ou même la mort. Ce mot devient quelquefois nom et se dit des pertes et des dommages causés par un incendie, un naufrage.—*Inquiétudes*, manque de repos, agitation (de *quietus*, repos et du préfix négatif *in*).—*Balbutier* (du lat. *balbus*, bègue), articuler les mots d'une manière hésitante et imparfaite : on *bégaye* par vice de conformation ; on *balbutie* par timidité ou par crainte.

II.—*Exercice de grammaire.* L'analyse logique de la première phrase fait découvrir que le verbe est sous-entendu : Que (mis pour *combien*) de grâce et de naïveté *existent*, etc ; *que* est ici adverbe de quantité = *Demi-close* (pour à *demi close*).—Relever tous les verbes irréguliers de la dictée : *diriez* (vous *dites*), — *voir* (je *verrai*, que je *voie*, etc., — les formes : que nous *voyions*, que vous *voyiez*, sont réguliers), — *fera* (vous *faites*, ils *font* ; je *ferai* ; que je *fasse* etc.—Ranger en colonnes les différentes sortes de verbes ; actifs : *dire*, *voir*, *trouver*, *payer*, *prendre*, etc. ; — neutres : *exister*, *reposer* (signifiant dormir), *sembler*, *dormir*, *souffrir*, *reposer*,

etc. ; pronominaux accidentels : *s'échapper, s'abattre, s'agiter.*

III.—*Les homonymes.*—*L'* familles de mots. Grâce (secours divin, charme, faveur) ; *grasse*, (adj., qui a de l'embonpoint) ; *Grasse* (chef-lieu d'arrondissement des Alpes-Maritimes).—*Saint* (essentiellement parfait) *cinq* (adjectif) ; *ceint* (verbe) *sain* (de bonne constitution) ; *seing* (signature), etc.—*Remonte.* à la racine des mots : *mollément* (*mou* ou *mol*), d'où on a formé ; *mollese*, *amollir*, *émollient*, etc.) ; — *sourire* (*rire*, d'où se forment : *ris*, *rieur*, *risible*, *risée*, *ridicule*, *ricaner*, *dérision*, = Afin de mieux faire comprendre le sens de *émollient*, de *ris*, de *risée*, de *ricaner* et de *dirision*, faire entrer ces mots dans des exemples ; *La guimauve est une plante émolliente* ; *un ris sardonique* (moqueur ou convulsif) ; *il est la risée de tout le monde* ; etc.



III

DICTÉE

L'ÉVANGILE

J'avoue que la majesté des Écritures m'étonne, que la sainteté de l'Évangile est un argument qui parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe : qu'ils sont petits auprès de celui-là ! *Se peut-il* qu'un livre à la fois si sublime et si simple soit l'ouvrage des hommes ? *Se peut-il* que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce-là le ton d'un enthousiaste, ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs ! Quelles grâce touchante dans ses instructions ! quelle élévation dans ses maximes ! Quelle profonde sagesse dans ses discours ! quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses ! quel empire sur ses passions ? *Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation ?* Quand Platon peint son juste imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime et

digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ : la ressemblance est si frappante, que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement ou quelle mauvaise foi ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie !

J. J. ROUSSEAU.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Argument : une preuve, un indice. Ce mot est l'attribut du verbe *est* et l'antécédent du pronom *qui*.—*Leur pompe* : c'est-à-dire leur recherche, leur éclat.—*Auprès de* : différence de ce terme avec *près de*. Le premier apporte une idée de comparaison et le second une idée de proximité.—*Se peut-il* : gallicisme, mis pour *cette chose peut-elle exister* — *Sectaire* : celui qui est partisan d'une secte, d'une doctrine, et qui ne recule devant rien pour la faire triompher.—*Où est l'homme, où est le sage qui sait...* et non pas *qui savent*, car il y a amplification (l'homme, le sage), et le verbe s'accorde avec le dernier terme seulement.—*Ostentation* : affectation, orgueil témoigné au dehors par des allures, des gestes, des façons qui font remarquer ce que l'on fait.—*Platon* : philosophe de l'ancienne Grèce.—*Peint son juste imaginaire couvert de l'opprobre du crime*, c'est-à-dire fait le portrait d'un homme juste tel qu'il l'imagine et humilié par un crime dont il est soupçonné et qu'il n'a point commis.—*Les Pères* : c'est-à-dire les Pères de l'Église, ceux qui ont étudié la doctrine chrétienne, l'ont discutée et commentée.—*Il n'est pas possible* ; v. impersonnel pour *cette chose n'est pas possible*.—*Jean-Jacques Rousseau* : philosophe français, né à Genève (1712-1778) ; c'est un des écrivains les plus remarquables du XVIII^e siècle, mais un de ceux dont la morale est loin d'être sans reproche.

EXERCICES ÉCRITS

1^o Classer les verbes contenus dans la dictée en verbes actifs et en verbes neutres.

2^o En faire une deuxième liste où l'on indiquera le mode et le temps.

INTÉRÊTS COMPOSÉS

3^{me} EXEMPLE

Dans combien de temps \$350 placées à 6%, intérêts composés, me donneront \$1000 de capital ?

$$A = \$1000, t = 6$$

$$a = 350, r = 0,06$$

formule (3) $n = \frac{\log A - \log a}{\log(1+r)}$

$$\log(1+r) = \log 1,06 \quad \log A = 3,0000000$$

$$= 0,0253059 \quad - \log a = 2,5440680$$

Maintenant divisant par log. 0,4559320

$$\log 0,4559320 = \bar{1},6589001$$

$$\text{colog } 0,0253059 = 11,5967783$$

$$\log n = 1,2556784$$

∴ n = 18 plus une fraction d'année.

Alors il faut écrire conformément à l'hypothèse de la formule (8) x = 18
f = fraction d'année cherchée.

formule (8) $f = \frac{A}{a r (1+r)^x} - \frac{1}{r}$

$$\log(1+r) = 0,0253059$$

$$\times x \quad 18 \quad \log A = 3,0000000$$

$$x \log(1+r) = 0,4555062 \quad \text{colog } a = 7,4559320$$

$$\text{cg } x(1+r) = 9,5444938$$

$$\log 16,683 = 1,2222745$$

Conséquent (8) devient

$$f = 16,683 - \frac{1}{0,06} = 16,683 - 16,666\bar{6}$$

∴ f = 0,016 $\frac{2}{3}$ d'un an.

$$\frac{360}{1,88}$$

∴ f = 6 jours près.

La réponse qui doit s'exprimer par x + f égale donc 18 ans et 6 jours.

9^{me} EXEMPLE

Dans quel espace de temps un capital placé à 5% se doublera-t-il ?

Remarque. Cette opération est semblable à celle de l'exemple 3^{me}.

$$A = 2 \quad t = 5\%$$

$$a = 1 \quad \therefore r = 0,05$$

formule (3) $n = \frac{\log A - \log a}{\log(1+r)}$

$$\log(1+r) = \log 1,05 \quad \log A = 0,3010300$$

$$= 0,0211893 \quad - \log a = 0,0000000$$

$$\frac{0,3010300}{0,0211893} = 14,211893$$

0,3010300 (0,0211893)
891470 14 ans, plus une fraction d'année.

Donc x = 14
f = fraction d'année cherchée.

formule (8) $f = \frac{A}{a r (1+r)^x} - \frac{1}{r}$

$$\log(1+r) = 0,0211893$$

$$14 \quad \log A = 0,3010300$$

$$\text{colog } a = 10,0000000$$

$$\log x(1+r) = 0,2966502 \quad \text{colog } r = 11,3010300$$

$$\text{cg } x(1+r) = 9,7033498$$

$$\log 20,2027 = 1,3054098$$

Conséquent, (8) devient

$$f = 20,2027 - \frac{1}{0,05} = 20,2027 - 20,00$$

$$f = 0,2027 \text{ d'un an}$$

$$\frac{12}{2,4324}$$

Mois 2,4324
30

Jours 12,9720

∴ f = 2 mois et 13 jours
et n = x + f = 14 ans, 2 mois et 13 jours. Rép.

10^{me} EXEMPLE

Une somme de \$222 a été placée à intérêts composés. Si on l'eût retirée un an plus tôt, on aurait reçu \$17.22 de moins ; et si, au contraire, elle fut restée placée pendant encore un an, on aurait retiré \$18.08 de plus. On demande qu'elle était le taux de l'intérêt et quel a été la durée du placement ?

L'on trouve par la formule (a)

$$222(1+r)^n - 222(1+r)^{n-1} = 17,22 \quad (1,)$$

$$222(1+r)^{n+1} - 222(1+r)^n = 18,08 \quad (2,)$$

Divisant (1,) et (2,) par 222

$$(1+r)^n - (1+r)^{n-1} = 0,077567 \quad (3,)$$

$$(1+r)^{n+1} - (1+r)^n = 0,081441. \quad (4,)$$

Et mettant en facteur la plus petite puissance de $(1+r)$ dans (3.) et (4.) l'on a

$$(1+r)^{n-1}(1+r-1) = r(1+r)^{n-1} = 0,077567 \quad (5.)$$

$$(1+r)^n(1+r-1) = r(1+r)^n = 0,081441 \quad (6.)$$

$$(6.) \div (5.) \text{ donne } 1+r = 1,05 \quad (7.)$$

$$\therefore 1+r = 1,05 \quad (8.)$$

Substituant (8.) dans (5.) on a

$$0,05(1,05)^{n-1} = 0,077567$$

$$\therefore n-1 = \frac{\log 0,077567}{\log 1,05} = 2,8896770$$

$$\log 1,05 = 0,0211893 \quad \log 0,077567 = 2,8896770$$

$$\text{colog } 0,05 = 11,3010300$$

$$0,1907070$$

$$\therefore n-1 = 9,1907070 = 9$$

$$\therefore n = 10 \text{ ans. Rép.}$$

et l'équation (8.) donne $t = 5\%$ Réponse.

11^{me} EXEMPLE

Si je place 2 sommes à deux taux différents, intérêts composés, savoir : \$5000 à un taux t , et \$1000 à un taux t' , je recevrai au bout de 10 ans \$8761.13 pour capital définitif ; mais je recevrais \$1190.20 de plus si c'était \$1000 que je plaçais au taux t et \$5000 au taux t' ; l'on veut savoir la valeur respective des taux du placement.

L'on trouve par la formule (a)

$$5000(1+r)^{10} + 1000(1+r')^{10} = 8761,13 \quad (1')$$

$$1000(1+r)^{10} + 5000(1+r')^{10} = 9951,33 \quad (2')$$

$$\text{Posons } x = (1+r)^{10} \text{ et } y = (1+r')^{10} \quad (3') \quad (3'')$$

Substituant ces valeurs dans (1') et (2'), et divisant par 1000 nous avons

$$5x + y = 8,76113 \quad (4')$$

$$x + 5y = 9,95133 \quad (5')$$

Par une simple opération algébrique, on en tire

$$x = 1,4106 \quad (6')$$

$$y = 1,708146 \quad (7')$$

Substituant (6') dans (3')

$$1+r = \sqrt[10]{x} = \sqrt[10]{1,4106} \quad (8')$$

$$\therefore \log(1+r) = \frac{\log 1,4106}{10} = 0,0149403$$

$$\therefore \log(1+r) = 0,0149403$$

$$\therefore (1+r) = 1,035$$

$$\text{d'où } r = 3\frac{1}{2}\% \quad (9')$$

De la même manière en substituant (7') dans (3''), et réduisant, l'on trouve

$$(1+r') = 1,055$$

$$\left. \begin{array}{l} \text{d'où } t' = 5\frac{1}{2}\% \\ t = 3\frac{1}{2}\% \end{array} \right\} \text{ Rép.} \quad \begin{array}{l} (10') \\ (9') \end{array}$$

DEVOIR D'ÉLÈVES

Chère amie,

Il faut bien en convenir, la mode exerce, sur les femmes de notre siècle, une véritable tyrannie. Quelques faibles voix se sont élevées en vain pour la combattre, et mettre un frein à son asservissement. Mais la passion du luxe, le désir de paraître, et surtout l'irrésistible penchant d'imiter ce que font les autres, nous entraînent, pour ainsi dire malgré nous, dans le torrent. La mode est là avec ses exigences ; celles qui refuseraient de lui rendre hommage ou de lui payer tribut seraient bannies de sa cour. Comme la lune, elle change souvent de phase, et nous revient chaque jour sous une nouvelle forme : aujourd'hui l'on est perdue dans les larges plis d'une robe, demain l'on est renfermée dans un étui. Quelle folie de chercher ainsi à relever les dons que la nature nous a faits. Sans doute, il faut nous habiller convenablement, mais nous devons le faire d'une manière raisonnable et non par des accoutrement aussi gênants, aussi sots que ridicules. Nos aïeules n'étaient-elles pas aussi jolies et aussi aimables que les femmes de nos jours ; et cependant elles étaient vêtues avec bien plus de simplicité et de modestie ; elles étaient heureuses et fières de porter des étoffes fabriquées de leurs mains, tandis qu'à présent il faut recourir aux produits des manufactures. Que pensez-vous, chère amie, des jeunes personnes, et même des femmes, qui se mettent les cheveux sur le front ; je vous assure que, pour moi, je trouve cela rien de moins qu'affreux : il est impossible de mieux se défigurer. Comment ! pour imiter quelques têtes légères et étourdies, on voile la plus belle partie de sa figure

re ? celle où se reflètent la candeur, la pureté et la vertu ? C'est à n'y pas croire ! Je détesterais toujours cette ridicule manie des modes qui fait le désespoir de tant de pauvres habitants des campagnes et des villes. Je ne sais si vous partagez mes idées là-dessus ; je ne veux pourtant pas croire que vous vous laissiez alier à la vanité, vous m'avez toujours paru trop sensée, pour cela ; cependant, si vous me trouvez trop sévère, je vous prie d'être assez indulgente pour me pardonner.

Votre amie,
MARIE-ANNA.

— o — o — o —

LES HOUILLEURS

Quand vous rencontrez un de ces hommes noirs, noirs à faire peur, qui travaillent dans les houillères, vous le trouvez bien laid, bien malpropre. Mais songez-vous que cet homme rend de grands services, qu'il se rend utile à vous, utile à tous ? Songez-vous que cet homme a des enfants qu'il aime, et que c'est pour eux qu'il se condamne à un travail rude et pénible, qui met chaque jour sa vie en danger ?

Voyez-le descendre dans la sombre fosse où ne pénètre jamais un rayon de soleil, où il ne trouve à respirer qu'un air humide et malsain.

Là, il va se livrer au plus rude travail, s'exposer aux plus affreux dangers.

Tantôt une voûte s'écroule et ensevelit les mineurs sous un terrible éboulement ; tantôt une source jaillit tout à coup et inonde les galeries, répandant partout le désespoir et la mort.

Mais ce n'est pas tout ; les mineurs ont aussi à lutter contre un autre ennemi redoutable, le feu.

Les houillères se remplissent souvent d'un gaz semblable à celui qui sert à l'éclairage de nos rues, et qui, mêlé avec l'air, s'en-

flamme à l'approche de la moindre lumière. Alors une terrible détonation se fait entendre ; tout l'intérieur de la mine est en feu ; les pauvres houilleurs sont brûlés, écrasés sous les débris.

Il est vrai qu'on a inventé une lampe de sûreté qui peut empêcher l'explosion ; mais il suffit d'un moment d'oubli ou d'imprudence pour que tout soit perdu.

Vous voyez quelle triste existence mènent ces pauvres ouvriers.

Les mineurs allemands, quand ils se rencontrent dans leurs galeries souterraines, ont une manière bien touchante de se souhaiter le bonjour : " Du bonheur là-haut ! " disent-ils. Ce n'est pas, en effet, à six cents pieds sous terre, dans leur sombre séjour privé d'air pur et de lumière, qu'ils peuvent compter sur le bonheur.

Respect à l'ouvrier houilleur ! On doit l'estimer et lui être reconnaissant.

— o — o — o —

Exercice sur les homonymes

- | | |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Autel.</i> | } Le prêtre dit l'office à l' <i>autel</i> .
On appelait autrefois hôtellerie ce qu'on nomme aujourd'hui un <i>hôtel</i> . |
| <i>Hôtel.</i> | |
| <i>Alène.</i> | } Le cordonnier perce le cuir avec son <i>alène</i> .
L'abus du tabac donne mauvaise <i>haleine</i> . |
| <i>Haleine.</i> | |
| <i>Auteur.</i> | } Il faut lire de bons <i>auteurs</i> .
Les pyramides d'Egypte ont une <i>hauteur</i> de 450 pieds. |
| <i>Hauteur.</i> | |
| <i>Auspices.</i> | } Les Romains tiraient des présages du vol et du chant des oiseaux ; ils appelaient ces présages des <i>auspices</i> .
Les malades pauvres sont soignés dans les <i>hospices</i> . |
| <i>Hospices.</i> | |
- o — o — o —

POÉSIE

LA JEUNE FILLE ET L'OISEAU ENVOLÉ

(ÉLÉGIE)

Reviens dans ta cage déserte,
Petit oiseau, je plains ton sort :
Aujourd'hui, je pleure ta perte,
Demain, je pleurerai ta mort.

Aux maux épars dans la nature,
En vain je voulus t'arracher ;
Je te donnais une pâture,
Qu'il te faudra longtemps chercher.

Que feras-tu pendant l'orage,
Sur une feuille, épouvanté ?
Tu pleureras ton esclavage,
En maudissant ta liberté.

Tu me charmais par ton ramage ;
Un oiseau qui chante est heureux.
Mais sa joie expire au bocage,
Où vole un vautour dangereux.

Pour les humains, sans défiance,
Tu n'en vis jamais de méchants ;
Ton innocente imprévoyance,
En pleurs pourra changer tes chants.

Souviens-toi que de ton enfance,
Ta maîtresse toujours eut soin ;
Que par elle ton existence,
Ne connut jamais le besoin.

De la liberté crains les charmes ;
Vole vers moi, viens dans mes bras !
Vois mon chagrin, taris mes larmes !
Les oiseaux seraient-ils ingrats ?

—Mais sans écouter sa maîtresse,
Qui longtemps le suivit des yeux.
Porté sur une aile traîtresse,
L'oiseau se perdit dans les cieux.

Il eut raison, fuyant sa cage,
De préférer avec fierté.
A l'ennui de son esclavage,
Les périls de la liberté.

J. PETIT SENN.

LA GRAMMAIRE LEVESQUE

APPROUVÉE ET RECOMMANDÉE PAR LE

Conseil de l'Instruction Publique,

LE 19 OCTOBRE 1881.

Prix à la douzaine.....\$0.84.

En vente chez tous les libraires, à
Québec et à Montréal.

METHODE RATIONNELLE DE LECTURE

La méthode rationnelle de lecture est destinée aux commençants. Elle forme dix tableaux en tête desquels se trouvent des instructions pour le maître. L'usage de ces tableaux offre de grands avantages pédagogiques, surtout pour une classe nombreuse. Voici le moyen de s'en servir.

Les élèves réunis en groupes devant un tableau tiennent en mains le *Premier livre des enfants*, calqué sur cette méthode. Le maître leur donne les explications nécessaires et indique avec la baguette les éléments des mots de la leçon. Les élèves lisent ensuite ces mêmes mots dans leur livre, et chaque fois qu'ils échouent, il les ramène aux éléments sur le tableau.

Les tableaux sont imprimés en gros caractères afin que les élèves puissent les voir d'assez loin.

Chaque école devrait être munie de cette excellente série.

EN VENTE CHEZ

M. I. P. DERY, libraire,

RUE ST. PIERRE, NO. 40.

PRIX DE LA SERIE, \$1.00.

LIVRES CLASSIQUES

GRAMMAIRE DE LHOMOND

AVEC SYNTAXE

REVUE PAR J. B. CLOUTIER